

Bernard CERQUIGLINI

(Université Denis Diderot et Institut National de la Langue Française, Paris)

Pour l'œil, ou pour l'oreille? L'interminable querelle de l'orthographe

Un éternel retour

Dans les premiers jours de janvier 1990, une controverse violente ravagea la France. Elle fit même oublier, pour un temps, la guerre bien réelle qui allait éclater quelques jours plus tard, dans le Golfe persique. La France se passionnait, se divisait, écrivait aux journaux, pétitionnait, mettait en cause les responsables politiques, n'avait d'attention que pour une question essentielle à ses yeux: la querelle de l'orthographe.

Le conflit avait été déclenché très involontairement et comme naïvement. Le Premier Ministre avait décidé d'ouvrir la question, en plein accord avec le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, et avec un luxe de précautions. Un groupe d'experts, présidé par le Délégué général à la langue française du Premier Ministre, avait travaillé avec sérieux; l'avis de l'Académie, ainsi que celui du Conseil supérieur de la langue française avait été pris, et les innombrables instances ayant, en France, un rapport à la langue. Les partenaires francophones (en particulier québécois et belges, pourvus d'instances) avaient été consultés. Enfin, dans le consensus général, un Rapport (et non une loi!) avait été publié, qui proposait (et non imposait) des rectifications mesurées, peu nombreuses, et, apparemment très légitimes (certaines, demandées depuis longtemps) à la graphie du français.

Occupant à l'époque les fonctions de Délégué général à la langue française, ayant donc présidé le groupe d'experts, j'étais fort naïf. Je croyais que, grâce à d'abondantes consultations et à un doigté dont nous n'étions pas peu fiers, en se contentant de mesures simples et de bon sens, cette réforme, pour une fois, allait réussir sans encombre. Je m'occupais de publier le Rapport (vérifiant avec soin l'orthographe du texte!), et tenait l'affaire pour réglée, bien décidé à passer à autre chose. Dès le lendemain, la guerre éclatait.

Elle avait de quoi étonner un linguiste. Les "rectifications" proposées constituaient un corpus limité, en partie ancien (propositions déjà

faites par Littré, par exemple), en partie récent, mais répondant à des besoins techniques, comme la graphie à adopter pour certaines formations néologiques. Surtout au camp des "spécialistes" divers qui avaient parrainé la réforme, s'opposaient un mouvement que l'on pouvait qualifier de social, ainsi que le corps constitué des écrivains. Deux sentiments, en effet, se faisaient jour.

Un sentiment d'appartenance, tout d'abord, qui montrait le déficit d'explication, pour ne pas dire de pédagogie, qui avait sans doute accompagné l'opération. Une réaction anti-technocratique (qui, en l'occurrence, touchait également l'Académie française!) montrait que pour l'homme de la rue, l'Etat n'avait pas à se mêler de ce qui était un bien commun. Ou qui l'était devenu: faire valoir que l'orthographe était, historiquement, une création savante, décidée par l'Académie, une affaire de clercs en somme, ne fournissait pas de réponse valable à une revendication populaire, ou du moins commune. Par la scolarisation intensive, les clercs avaient formé le peuple, lequel avait fait son bien du code écrit, et n'entendait pas en être dépossédé. Ce phénomène historique devrait faire l'objet d'une étude, à méditer avant toute nouvelle réforme.

Un sentiment esthétique, ensuite. Emanant principalement des écrivains, sans exclusive toutefois et faisant vibrer également une fibre populaire, il exprimait un attachement visuel, un plaisir à la graphie. La beauté de l'orthographe, son pouvoir évocateur (représenté au mieux par l'accent circonflexe: *voûte, île*, etc.) prenait de front les linguistes initiateurs de la réforme, pour lesquels l'orthographe a toujours été une transcription. Qu'il y ait de la beauté dans le code écrit, ou simplement qu'on y trouve quelque signification non représentative était une idée que les réformateurs, traditionnellement, n'avait pas considérée. De bons esprits refusaient, en arguant leur refus, les modifications proposées, au nom des spécificités et des attraits d'une graphie qui n'avait pas, pour eux, de position ancillaire.

Cette querelle de l'orthographe, la plus récente sinon la dernière, eut le mérite de faire voir de façon très manifeste les positions en présence. Deux approches s'opposaient, avec rigueur et, généralement, avec honnêteté; deux théories du code écrit, deux visions du signe graphique; les deux visages d'une opposition inconciliable entre le phonocentrisme et le graphocentrisme.

Faisait retour alors, au sein de notre modernité, un débat qui avait été fondé plusieurs siècles plus tôt et qui éclaire cette histoire. Tout, au fond, a été dit dès la première querelle, celle des années 1550.

Le paradigme de l'innovation: Louis Meigret

On attribuera au grammairien lyonnais Louis Meigret la paternité du paradigme progressiste. C'est une belle figure. Lyonnais, donc, appartenant à une famille bourgeoise de robe (parmi ses frères, deux valets de chambre du roi, un haut magistrat au Parlement, un docteur en théologie). Meigret est catholique, certes, mais sans doute évangéliste, et pour le moins critique; il est inculpé en compagnie de Marot, passe deux semaines en prison, disparaît quelque temps (sous les armes?). Il est courageux, ses diatribes sont traversées d'images guerrières, et font supposer chez lui un commerce de l'armée. Il est cultivé, enfin. Montaigne le consulte sur un point de grammaire; Ronsard suit quelque temps la réforme orthographique de son ami Meigret, "homme de sain et parfait iugement, et qui a le premier osé desseiller les yeus pour uoir l'abus de nostre écriture" (*Au Lecteur, Les Quatre Premiers liures des Odes, ensemble son Bocage*. Paris: G. Gauellart, 1550). On lui doit la première grammaire française rédigée en français¹. Huit ans auparavant, cependant, il s'est intéressé à la graphie, comme en une enquête préalable à sa description du français; et de cette enquête résulte un brûlot:

Traité touchant le commun usage de l'escriture francoise, faict par Loys Meigret Lyonnois, auquel est debattu des faultes & abus en la vraye et ancienne puissance des lettres (Paris: Denis Janot, 1542).

En quelques années, Louis Meigret invente tout: le pamphlet dirigé contre l'orthographe traditionnelle, la querelle orthographique (ses ennemis ne le ménagent pas, ainsi que certains de ses amis, modérés), l'échec de la réforme (une dizaine d'années plus tard il abandonne son système et se fait imprimer, rageur, selon la graphie ancienne). Les propositions de Louis Meigret permettent de caractériser le paradigme de l'innovation. Ses traits principaux ont duré, pour l'essentiel, jusqu'à nous.

1. **Le phonocentrisme.** Meigret ne cesse de le rappeler:

Ayons tousiours comme ie vous ay dict la prononciation deuant nous yeux: car cest le vif et le refrein de nostre escriture (Traité, p. D iiii)

finablement l'uzaje de l'ecritture branle soubz celuy
de la prononçiaçion (Préface du *Menteur*, p. 6).

Ce que répètent après lui tous les réformateurs du siècle, et ensuite (Voltaire: "l'écriture est l'image de la parole"). Il faut voir là une lecture stricte, et traduite par Meigret en une véritable feuille de route de la réforme, d'un passage d'Aristote:

La parole est un ensemble d'éléments symbolisant les
états de l'âme, et l'écriture un ensemble d'éléments
symbolisant la parole (*De l'expression*, 16a)

1 Meigret Louis, *Tretté de la Grammere Francoeze*. Paris: Wechel, 1550.

Pétition de principe, chez les grammairiens de l'Antiquité, qui en font une application souple, et reconnaissent un rôle à l'usage; véritable chaîne de dépendances chez Meigret et ses émules, (de l'idée au son, du son à la lettre), qui fondent ainsi le phonocentrisme étroit qui va présider longtemps aux réformes. Pour le grammairien lyonnais, l'écriture est servante de la parole; elle en est l'image fidèle:

il nous fault recourir à la prononciation ainsi qu'ung
peinctre recourt au vif (p. Ei)

On sait le grand développement de l'art du portrait, à partir des années 1530: la réforme meigretienne s'inscrit dans un contexte esthétique. De cette dépendance à l'oral, le réformateur tire une théorie de l'écriture, et comme un mode d'emploi:

puisque les lettres ne sont qu'images de voix,...
l'écriture deura estre d'autant de lettres que la
prononciation requiert de voix (A iii v°)

Il pose ainsi la relation bi-univoque < un son / une lettre >, postulat d'une graphie transparente. Ce faisant, il est à l'origine de l'Alphabet Phonétique International, dont les éminents fondateurs comptent parmi ses meilleurs élèves.

2. Une exigence professionnelle. Nous l'avons dit, le pamphlet précède la grammaire, comme si, avant de décrire l'usage parlé, dont le peuple est souverain, Meigret, en professionnel probe, avait voulu régler la question de l'outil de transcription qu'il entendait utiliser. "Code graphique": l'expression si courante des linguistes contemporains prend sa source dans le phonocentrisme strict des premiers réformateurs, se voit conforter par les principes premiers d'une discipline pour laquelle, fondamentalement, une langue est un ensemble de sons. On sait les propos peu amènes de Saussure concernant la graphie, exemple de ce "logocentrisme occidental" que Jacques Derrida a fort bien décrit, et qui prend chez les réformateurs et les linguistes (c'est tout un) un effet très pratique.

Ceci a une double conséquence. Les linguistes, tout d'abord, quelles que soient leurs opinions en tant que citoyens, sont dans leur immense majorité favorables à un progrès orthographique: c'est au fond pour eux une question d'éthique professionnelle, ou tout simplement de nécessité pratique. Ensuite, ils ne se contentent pas d'être favorables à la réforme, ils en font leur affaire. Dès lors que la graphie doit être une transcription fidèle de l'oral, elle ne relève pas de l'usage, n'est pas sous l'autorité d'un consensus populaire, mais appartient aux spécialistes, qui ont mission de la régler. Comme le disait Ramus:

le peuple n'est pas maistre de l'écriture, comme de la parole (*Grammaire*, p. 54).

On comprend l'étonnement des linguistes promoteurs de la dernière réforme, assurés d'être dans leur bon droit, et dans l'exercice de leurs fonctions, certains d'avoir pris l'avis et recueilli l'accord de tous les spécialistes concernés. On était entre confrères, et l'on voyait soudain se lever une autre confrérie, d'autres spécialistes de l'écrit, et point décidés à s'en laisser conter: les écrivains. On comprend également les hésitations de l'Académie française, d'abord favorable, puis partagée, puis prudente: formée d'écrivains, mais ayant mission grammairienne, elle porte en elle les deux paradigmes, et leurs tensions.

3. *La critique de la superfluité*. De Louis Meigret à nos jours, le vice graphique toujours dénoncé est celui du nombre considérable de "lettres en trop", et que "l'on ne prononce pas". Les réformateurs y voient une infidélité exemplaire à la parole, et comme une autonomie arrogante de l'écriture. La superfluité de notre orthographe fait qu'elle est

composée de plus de lettres que ne requiert la prononciation (Meigret, *Traité*, p. A iii).

La réforme a donc pour tâche prioritaire d'ôter les lettres inutiles. Ce faisant, elle s'accompagne d'une vision historique, et n'est pas étrangère à une certaine nostalgie, regrettant l'époque médiévale heureuse où la lettre suivait fidèlement le son. Meigret fonde l'histoire officielle de l'orthographe française: Ferdinand Brunot, dans son *Histoire de la langue française*, le suit de très près et lui donne raison en tout. À l'écriture "phonétique" simple et belle des XIIe et XIIIe siècles, celle des poètes et destinée au chant, aurait succédé une graphie compliquée par les scribes de l'administration, par les demi-savants barbouillant leur écriture d'un mauvais latin. "L'absurde graphie du XVe siècle" (Brunot), tel est l'ennemi, des réformateurs renaissants à nos jours. On peut montrer que fait retour, au sein du savoir positif sur la langue, un mythe romantique, opposant le Moyen Age roman et gothique, clair et sombre, pur et tortueux; on peut justifier bon nombre des "complications" apparues dans la graphie à la fin du Moyen Age, qui répondent à des raisons techniques (lisibilité), esthétiques (ornement du signe graphique) ou idéologiques (perception que le français s'est fort éloigné de sa mère latine, et volonté d'inscrire dans la graphie un lien que la parole a dénoué)². Ceci constitue néanmoins le socle dur, installé dès 1542, des justifications historiques d'une réforme qui, paradoxalement, a des allures de restauration.

2 Cerquiglini Bernard, *Le roman de l'orthographe*. Paris: Hatier, 1996.

4. *La mécanique.* Le lien des réformateurs renaissants avec les imprimeurs est bien connu. Ces derniers mettent en circulation des caractères détachés, plus lisibles que la gothique manuscrite, et qui ne nécessitent pas de marques graphiques de lisibilité. Ils portent plus généralement en eux un désir de promotion de la langue française, vouée aux honneurs de l'impression soignée, de la correction. Leur emblème, pourrait-on dire, est l'accentuation, qu'il ont empruntée aux éditions critiques des textes latins, et qu'ils entendent bien adjoindre, dans un but de clarification, à la graphie française. Chez Sylvius, chez Tory, et pour tous leurs successeurs l'accent est le signe de l'humanisme; il est aussi, jusqu'au XVIII^e siècle pour le circonflexe, le signe de la réforme³. L'Académie française ne s'y trompera pas, qui refusera leur usage, pour la première édition de son dictionnaire:

C'est pourquoy elle a creu ne devoir pas autoriser le retranchement que des particuliers, et principalement les Imprimeurs, ont fait de quelques lettres à la place desquelles ils ont introduit certaines figures qu'ils ont inventées. (*Préface*, éd. de 1694).

5. *La pédagogie.* Si cette intention est moins nette chez Meigret, tout à sa démonstration que la graphie doit, par principe, se faire transparente à la parole, elle est manifeste chez un Ramus, qui plaide pour

les petits enfans, les femmes, les estrangiers, cest a dire ceux qui ont le simple naturel, et qui ne sont embrouillés de nos belles raisons etymologiques (*Grammaire*, p. 52).

Les réformateurs ultérieurs, et massivement à partir du développement de l'école républicaine, ne manqueront pas d'évoquer les besoins d'une pédagogie démocratique.

6. *Le calvinisme.* Sous réserve des précisions qu'apporte une analyse détaillée⁴, on peut dire que ces réformateurs sont pour la plupart des Réformés, qui souhaitent que tous, et non plus seulement les clercs, accèdent à l'Écriture. On se souvient sans doute que la réforme de 1990 fut à l'initiative d'un premier ministre français ne faisant pas mystère de sa confession.

Le paradigme de la conservation: Théodore de Bèze

Il semble que nous devions, dès l'abord, nuancer notre dernier propos; le héros que nous plaçons en position tutélaire du second paradigme n'est certes pas connu pour sa foi catholique! Théodore de Bèze, issu d'une famille de bonne aristocratie, doté d'une remarquable culture (il est excellent

3 Cerquiglini Bernard, *L'accent du souvenir*. Paris: Minuit, 1995.

4 Baddeley Susan, *L'orthographe française au temps de la réforme*. Genève: Droz, 1993.

latiniste), connaisseur des langues vivantes (il rédige un admirable manuel de phonétique française destiné à ses étudiants allemands), n'est point ignorant des spécificités et des besoins de la langue française. Il est courageux, tout autant que Meigret: rompant avec la vie mondaine, il part, un soir de 1548, pour Genève, où il devient un des Pères de la Réformation. On ne peut guère être plus disciple de Calvin. Mais en matière de langue, Bèze garde son habitus aristocratique: il est conservateur, élitiste, et par dessus tout épris de latin, qu'il écrit le plus volontiers. Il répugne par suite, à porter atteinte à l'orthographe traditionnelle, qu'il défend, explique et justifie. On connaît ses opinions directement, par des remarques sarcastiques glissées dans la préface de son *Abraham sacrifiant*:

Quant à l'orthographe, j'ay voulu que l'imprimeur
suyvit la commune, quelques maigres fantaisies qu'on
ait mis en avant depuis trois ou quatre ans en ça...

Les simplifications proposées par Louis Meigret ("maigres fantaisies") n'ont certes pas sa faveur. On sait plus en détail son opinion, mais de façon indirecte, au travers d'une fiction. Dans le *Dialogue* qu'il consacre à la question de l'orthographe⁵, Jacques Peletier, après avoir rappelé les nombreuses conversations qu'ils eurent ensemble, donne en premier la parole au "seigneur Debeze", qui présente en une vingtaine de pages la position conservatrice (Peletier, sous le masque de Dauron, lui répond le lendemain). Figurant dans le *Dialogue*, ses propos opposés à toute réforme sont donc transcrits... en l'orthographe réformée qu'utilise Peletier; mais ils ne semblent pas autrement trahis. L'amitié que Peletier portait à Théodore de Bèze, la qualité intellectuelle de son *Dialogue* (qui en fait un modèle de dialectique), la cohérence et l'acuité des thèses qu'il prête au personnage amènent à penser que nous disposons là d'une synthèse fidèle de ses vues. Et c'est le paradigme de la conservation qui se trouve ainsi fondé, et commenté. Il s'oppose trait pour trait à celui qui nous venons de dégager, grâce à Meigret.

1. **Le graphocentrisme.** Un linguiste doit reconnaître que la position de Bèze ne manque pas d'acuité, et que ses arguments portent. Il s'agit tout d'abord de montrer les limites du phonocentrisme, lecture dogmatique que Meigret a proposée de la définition aristotélicienne. Quelle parole transcrire, tout d'abord? Le français de la Renaissance, morcelé en dialectes, pas encore normé par l'usage de la Cour, est pluriel et multiple. On parle le français de sa région, voire de sa ville, et Bèze a beau jeu de relever les "lyonnaisismes" de l'orthographe réformée meigretienne. Adopter une forme commune, un

5 Peletier du Mans Jacques, *Dialogue de l'Orthographe e Prononciacion Francoese*, Lyon: Jean de Tournes, 1555. (éd. L. Porter. Genève: Droz, 1966)

compromis, ne correspondant à aucune parlure spécifique serait trahir le phonocentrisme. Ensuite, les prononciations varient au sein même de la langue, selon leur emploi en discours:

An notre' Langue nous prononçons e escriuons
diuersemant an beaucoup d'androez, la ou tous les
plus sutiz reformateurs du monde ne suaroet donner
ordre (*Dialogue*, p. 56)

Bèze cite l'expression "esprit naïf, inventif et résolu", dans laquelle les deux /f/, en liaison, sont (à l'époque) prononcés /v/. Enfin, Bèze a bien perçu l'excès des éléments phoniques à transcrire, et dénonce l'illusion picturale:

il n'i à Escriture au monde si propre ne si curieuse-
mant cherchee, qui puisse au vrei e au naïf repre-
senter la parole (*Dialogue*, p. 48)

Bon phonéticien, Bèze remarque qu'une langue n'est pas faite seulement de sons articulés, mais aussi d'accents toniques, d'intonations et de traits prosodiques:

sans que je' die rien ce pendant des açans, des silabes
longues e brieues, de la grace et composition de
bouche: laquele an tou/tes Langues ét inimitable, si
nous ne l'oions e voions fere (p. 49)

Tout ceci appartient au "naïf" de la langue, mais échappe à la graphie.

La critique du phonocentrisme porte en fait sur une question de principe. Critiquant Meigret, Théodore de Bèze présente un bel éloge du graphocentrisme. L'écriture est un mode de communication autonome, qui n'est en rien auxiliaire de la voix, et fait accéder directement au sens, par l'acte de lecture. Un acte que Bèze prend fort au sérieux. La faiblesse des innovateurs orthographiques (de Meigret à nos jours) est leur manque d'une théorie correcte de la lecture. La critique de la superfluité le montre assez: lire, pour eux, c'est d'abord prononcer. La parole ainsi évoquée permet ensuite d'accéder au contenu; on comprend que la fidélité soit requise, de la graphie à la parole, laquelle engendre le sens. On remonte ainsi, à rebours, la chaîne d'obéissance et d'auxiliarité du schéma aristotélien (des idées à la parole, de la parole à la graphie); mais ce n'est pas une théorie de la lecture. Certes, dans l'apprentissage individuel, une oralisation première est comode, voire nécessaire: il s'agit néanmoins d'un stade pédagogique que le lecteur dans son progrès doit surmonter. L'ontogenèse de la lecture tend au silence; la phylogenèse également. Il manque aux spécialistes de l'orthographe, amis des réformateurs, un intérêt pour l'histoire de la lecture.

La lecture "moderne", interprétation muette et rapide de formes graphiques, que l'écolier est sommé d'acquérir au plus vite, en dépassant l'oralisation, et qu'il pratiquera journellement, date de la fin du Moyen Âge. Très exactement de l'époque où l'orthographe se "corrompt", acquérant des traits qui ne doivent rien à la phonétique du mot, et ne sont pas destinés à sa prononciation: lettre désambiguïsant la forme graphique, consonne étymologique, graphisme esthétique. Une orthographe pour l'œil, lequel ôte aux lèvres et à l'oreille la tâche de faire accéder au sens. Un siècle plus tard, Théodore de Bèze, au rebours des meigretistes, a perçu ce rapport nouveau à l'écriture: "Je puis lire un liure tout entier, sans en prononcer un seul mot" (p. 50), et sait en tirer les conséquences théoriques. En une formule admirable, il définit la vocation de l'orthographe; celle-ci

ne doeſt point éſtre tant ſugete a la prolacion qu'à
l'antandement: vu que le plus que nous retirons de
l'Ecriture, c'eſt l'inteligance du ſans (*ibid.*)

Théodore de Bèze resserre brutalement le schéma aristotélien, nouant un lien direct de la forme graphique au concept: faisant accéder à la signification sans la médiation de l'oral, l'écrit est un processus d'"intelligence du sens", un système sémiotique propre.

2. On en déduit un *éloge de la superfluité*. Bèze fait la synthèse des divers traits de l'orthographe traditionnelle qui ne relèvent pas de la transcription phonétique, et qu'il interprète comme des aides à la lecture et au sens. Il s'agit principalement des "lettres superflues", qui acquièrent avec lui une réalité fonctionnelle. Elles servent tout d'abord à distinguer les homophones. Ils sont particulièrement nombreux en français, de par l'érosion phonique très forte qu'a subie cette langue, et qui la distingue de ses sœurs romanes. Distinguer ces homophones est une préoccupation constante des conservateurs, qui ont connu en ce domaine un large succès: cette distinction est un trait de l'orthographe française; les illustrations en sont innombrables: *saint, sein, sain*, etc., *du et dû, compter et conter* (tous deux issus de *computare*), etc. Un tel souci repose sur une prise en compte des limitations de la sémiotique graphique, tout entière dans les signes tracés, livrés au regard par un énonciateur absent: la langue orale, toujours en contexte, a les moyens de sa désambiguïsation (situation, gestes, dialogue). Certes, Meigret n'a pas tort de relever qu'à l'écrit également, la "rayson du propos", c'est-à-dire le contexte discursif, permet souvent d'éviter des équivoques: bien des distinctions graphiques, par suite, ont un faible rendement. Il est non moins certain qu'une orthographe phonétique, ou phonétisante, multiplierait les ambiguïtés homophoniques. Et quand Meigret ajoute, à l'intention des "observateurs de différences", que "les escotans peuvent tumber par la semblance de plusieurs vocables au mesme incouenient que fait le lecteur", sans que l'on

ait songé à adjoindre, dans un but de distinction, des “voix superflues en la prononciation” (*Traité*, p. B iiiii), il néglige les spécificités de la langue écrite, à laquelle il ne reconnaît aucun statut.

Les lettres “superflues” peuvent servir ensuite à faire apparaître des liens familiaux au sein du lexique. Il ne s’agit plus de lever une équivoque, mais d’apporter au lecteur une information supplémentaire: lui donner à voir une cohésion, désigner une harmonie des formes et par là même contribuer à l’intelligence du sens. Ainsi, selon Bèze, certaines lettres “se metet pour raporter les Deriuatiz aus Primitiz”:

Comme en ces moz *Descire, Descripcion*: la ou combien que la letre s ne se prononce point au premier: si [et pourtant] e[st] e[st]le necessere an tous deus, pour montrer que lun e lautre apartienet a mé[me] chose, e sont de me[me] nature, origine e sinificacion (p. 50)

Liant *contract* et *contracter*, *temps* et *temporel*, *nom* et *nommer*, la graphie articule sémantique et morphologie, enseigne la grammaire, et vante la belle ordonnance d’une langue parvenue à sa maturité.

Fort de ses poètes et de ses juristes, le français peut aujourd’hui afficher son statut: ces consonnes que l’on prétend superflues permettent également d’énoncer la filiation latine. Il s’agit tout d’abord de reconnaître un héritage, une dette:

Souuant aubi on lesse les le[ttres], ancores qu’e[st]les ne se prononcet point, pour la reverance de la Langue dont les moz sont tirez. Car s’il é[st] ainsi que notre Langue desçande quasi toute du Latin pourquoe[st] serons nous si nonchalans, mes plus to[ut] si ingraz, d’an vouloe[st]r abolir la ressamblance, l’analogie et la composition? (p. 51)

La “nonchalance” qui, selon Meigret, a laissé encombrer la graphie de signes inutiles serait pour Bèze l’oubli fâcheux des devoirs filiaux. C’est l’argument le plus habituel des conservateurs (le français provient du latin, arborons ce pedigree); il est également le plus faible. Meigret n’a aucune peine à le pourfendre. Il fait remarquer, d’une part que l’emprunt est général entre les langues, qu’il s’agit d’un fait banal, et qu’une langue n’en est pas plus débitrice que celui qui “allume son tyson au feu d’autruy” (*Traité*, p. C i v°). Il note d’autre part que ce masquage est fort inégal, et irrégulier en tous sens: il ne concerne que le grec et le latin, et pas d’autres langues, également prêteuses; il ne touche pas l’ensemble des termes issus du latin; il est souvent erroné (et doublement superflu, tel le *p* de *escripre*, issu de *scribere*). Tout cela ne sert qu’à “estourner le lyseur, ainsi que fait ung espouvantail de cheneviere les oysillons, corneilles et pies” (*ibid.*, p. C iii), et n’enseigne rien à per-

sonne: le latiniste sait déjà l'étymologie du terme, l'ignorant n'en a que faire. La position conservatrice de Bèze a ceci de remarquable qu'elle dépasse cette défense triviale de la filiation, au profit d'une théorie de la lecture. Perception oculaire d'un sens, cette dernière reçoit une aide majeure de l'inscription latine, laquelle apporte moins une étymologie qu'un signifiant immédiatement reconnaissable. L'architecture latine imposée à la graphie exhibe certes une origine qualifiante; elle expose surtout une forme pour l'œil, installe une grille pour l'esprit:

Comme ce mot *Temps*, an i metant un p, on antand tout soudain qu'il vient de *Tempus*, e par ce moyen, on voet ce qu'il sinifie (p. 47)

Le signifiant latin mêlé à la graphie française lui impose son signifié, et participe à l'intelligence du sens (on voit ce qu'il signifie). La pratique des consonnes "étymologiques" est un codage sémantique; à la limite, on peut être très au fait que le verbe *savoir* ne provient pas de *scire* (mais de *sapere*), et maintenir la graphie *savoir*, dont le sens est transparent à celui de *scire*, que *scire* permet de lire. L'interprétation de la langue française écrite s'obtient par référence, non à une parole mouvante, mais à une autre langue écrite, langue morte et immuable. On comprend dès lors que pour Bèze, une graphie phonétique, loin d'aider à la compréhension rende le sens "plus obscur". Elle ôte les repères qu'utilisent avec aisance les professionnels de la lecture.

3. Un *autre professionnalisme*. Parmi ces derniers, les étrangers. Souhaitent-ils apprendre le français? Qu'ils viennent. Désirent-ils seulement lire cette langue, accéder à notre culture, et "instruire leur esprit"? C'est le cas le plus fréquent. Il importe alors que l'écriture ait "conuenance avec la leur, ou auec quelque autre qu'iz antandet", en particulier le latin. Il convient que la graphie ait, pour le lecteur étranger, quelque affinité avec celle de sa langue maternelle,

ou de quelque autre qu'il antandra, comme de la Latine, ou de la Grecque. Car la ressamblance des lefftres e silabes lui adrecera sa memoeffre, e lui fefra prontemant souuenir que semblable composicion e proporcion deura auoeffr meffme ou semblable sinification (p. 47)

Le thème réformateur d'une graphie plus facile aux non-francophones est pris à contre-pied; pour le public restreint, mais européen, de lecteurs et spécialistes de l'écrit auquel il s'adresse, (au XVIème siècle, il n'en est point d'autre), l'orthographe que défend Théodore de Bèze est excellente.

4. *La main, plus que la machine*. Pour les conservateurs, la graphie qu'a élaborée la tradition est essentiellement manuelle. La main est rétive à

l'emploi des accents, qui retardent la progression régulière, forcent à l'arrêt, voire au retour, prêtent à l'oubli. Cette orthographe se lie à une esthétique des jambages et des boucles, des volumes et des formes, perçue dès la fin du Moyen Âge, mais à laquelle l'esthétique baroque donnera toute sa splendeur.

5. *Une orthographe catholique.* Thèodore de Bèze, malgré qu'il en ait, reste en la matière fidèle à sa formation et à son habitus culturel; il exprime au mieux le catholicisme de la graphie traditionnelle.

Celui-ci tient à plusieurs raisons. Son élitisme, tout d'abord: l'accès à l'écrit est réservé, lié à la maîtrise d'un savoir spécifique; le clerc seul accède au Texte. Sa latinité primordiale, ensuite. Refusant de fonder la graphie sur la parole vive (car fugitive et mobile), le paradigme conservateur prend appui sur une langue morte, stable et fondatrice, le latin. Innovateurs et conservateurs s'accordent pour fixer la graphie. Mais pour cela, à quoi la référer? Les premiers optent pour la parole, que tous les francophones ont en partage, mais qui est mouvante. Les seconds favorisent le latin, artéfact immuable. Son amour du faste, ensuite. La graphie traditionnelle suppose une écriture majestueuse, qui honore et élève la langue française (il y a une modernité, voire un patriotisme du paradigme conservateur). Elle déploie un luxe de consonnes, une splendeur d'affiliation latine. Cette orthographe de la Contre-Réforme révèle une esthétique de l'abondance, qui fait de la langue écrite la forme la plus noble de la langue, un lieu de mémoire, un palliatif au manque oral de latinité, une splendeur moderne.



Deux paradigmes dessinent donc, depuis les années 1540, un clivage qui met en jeu l'idée même que l'on se forme de la graphie et de son rapport à la langue. Ce clivage oppose l'usage et la raison, l'écrit et l'oral, la lettre et le son, l'autonomie de l'écrit et l'auxiliarité à la parole, l'œil et la lettre, la mémoire et l'oubli.

Après des siècles de "progrès" orthographique relatifs, gagnés sur une lourde tradition, la graphie actuelle tient de ces deux paradigmes. Conservatrice dans son principe, elle fut réformée, çà et là, au gré des innovations acceptées par l'Académie. Elle est aujourd'hui mémoire et oubli, elle sert de nos jours l'œil et l'oreille.

L'orthographe française est en elle-même le dialogue de Meigret et de Bèze, et désigne l'impossibilité de donner pleine raison à chacun des deux paradigmes. Elle est par là une interminable querelle.